



LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE
TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL
DES ENFANTS DANS LES
CHAÎNES
D'APPROVISIONNEMENT

RAPPORT ANNUEL

PERIODE DE DÉCLARATION

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Le 29 mai 2026

Le présent rapport annuel est un rapport conjoint (le « **rapport** ») produit par JT Canada LLC Inc. et JTI-Macdonald (les deux entités étant appelées individuellement une « **entité déclarante** », et collectivement les « **entités déclarantes** » ou « **JTI Canada** »). Il s'agit du troisième rapport approuvé par le conseil d'administration de chaque entité et déposé en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada (la « **Loi** »).

Le présent rapport couvre la période de déclaration débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025 (la « **période de déclaration** »). Il décrit les mesures prises par Japan Tobacco International (« **JTI** ») et par JTI Canada (collectivement, « **nous** », « **notre** » ou « **nos** ») pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à toute étape de la production de marchandises au Canada ou à l'étranger par les entités déclarantes ou de marchandises importées au Canada par ces dernières.

Le présent rapport ne comprend que des renseignements pertinents pour la chaîne d'approvisionnement de JTI Canada pour la période de déclaration indiquée. Il ne contient pas de détails sur les chaînes d'approvisionnement d'autres entités du Groupe de sociétés JTI, à moins que ces détails ne soient directement liés aux activités des entités déclarantes.

NOTRE ENTREPRISE ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

JTI a été fondée en 1999, quand Japan Tobacco Inc. (« JT »), qui est cotée à la Bourse de Tokyo (TSE : 2914), a acheté les activités mondiales pour les produits du tabac de la multinationale américaine R.J. Reynolds Tobacco Company. JTI est l'un des principaux fabricants de produits du tabac au monde (propriété exclusive de JT) et un acteur de premier plan dans les catégories du vapotage, des produits du tabac à chauffer et des sachets contenant de la nicotine. Elle possède des bureaux et des usines dans plus de 70 pays et vend ses produits dans plus de 130 pays. JTI emploie plus de 46 000 personnes à l'échelle mondiale et possède 38 usines.

JTI est un groupe de sociétés qui comprend les entités déclarantes :

- (1) JT Canada LLC Inc., établie à Halifax, en Nouvelle-Écosse, qui contrôle
- (2) JTI-Macdonald, ayant un siège social à Mississauga, en Ontario.

JTI-Macdonald agit à titre de distributeur unique de produits du tabac pour JTI au Canada. Les produits du tabac qu'elle distribue sont fabriqués dans son usine située à Montréal, au Québec, à l'exception du snus blanc qui est fabriqué en Suède. JTI-Macdonald fournit également des services aux sociétés affiliées de JTI afin de faciliter la distribution de produits de vapotage sur le marché canadien. Ces appareils de vapotage et les produits connexes sont fabriqués en Chine, tandis que les e-liquides destinés à être utilisés avec ces appareils sont fabriqués en Pologne.

La chaîne d'approvisionnement de JTI Canada fait partie du réseau mondial de la chaîne d'approvisionnement de JTI et en tire parti. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les pratiques d'approvisionnement de feuilles de tabac, de transformation et de fabrication de JTI, ainsi que sur notre approche en matière de droits de la personne et de pratiques de travail dans notre entreprise, dans les pages « [Nos produits du tabac](#) » et « [Durabilité](#) » du site [jti.com](https://www.jti.com) et dans le [rapport intégré du Groupe JT](#) (en anglais seulement).

Notre chaîne d'approvisionnement mondiale comprend trois catégories :

1. Le tabac.
2. Les matériaux autres que le tabac, ainsi que d'autres produits et services.
3. Les produits de vapotage.

Pour chaque catégorie, des normes claires ont été mises en place afin d'assurer que nous travaillons avec des fournisseurs qui respectent les mêmes normes éthiques élevées que les nôtres.

Le tabac

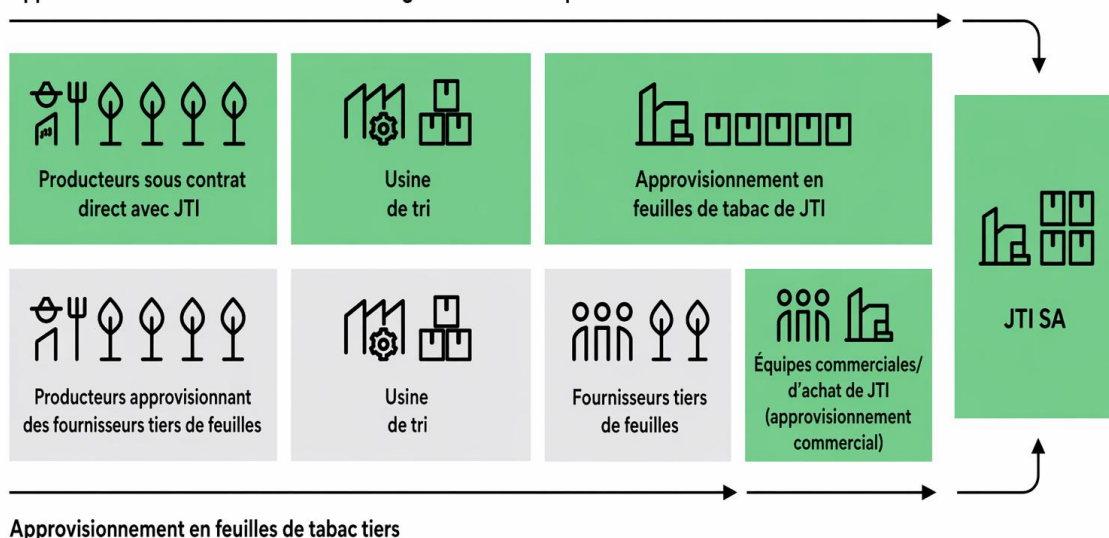
L'approvisionnement en feuilles de tabac constitue un élément clé de notre chaîne d'approvisionnement, mais il s'agit également du segment présentant les risques les plus élevés en matière de travail forcé et de travail des enfants. Nous collaborons étroitement avec les producteurs de tabac avec lesquels nous avons des contrats directs ainsi qu'avec des fournisseurs tiers afin de sécuriser l'approvisionnement et d'améliorer la traçabilité de l'origine des feuilles.

Nous nous approvisionnons pour environ la moitié de nos besoins en feuilles de tabac via des contrats directs avec les producteurs, et l'autre moitié auprès de fournisseurs tiers. Bien que nous achetions des feuilles dans plus de 28 pays, la grande majorité provient encore de huit fournisseurs mondiaux clés. En 2025, nous avons travaillé avec plus de 70 000 producteurs de tabac sous contrat direct au Bangladesh, au Brésil, en Éthiopie, au Japon, au Malawi, en Serbie, en Tanzanie, en Turquie, aux États-Unis et en Zambie.

Notre modèle de passation de marchés directs offre un niveau élevé de traçabilité et d'origine vérifiable, en établissant une relation directe avec les producteurs et en permettant une supervision structurée des pratiques agricoles, sociales et environnementales. Cette approche nous permet de suivre de près les conditions d'approvisionnement et de maintenir une visibilité claire sur l'origine des feuilles de tabac au niveau des fermes. En parallèle de l'approvisionnement direct, les fournisseurs tiers constituent un élément clé de notre chaîne d'approvisionnement. Nous privilégions les fournisseurs tiers disposant de chaînes d'approvisionnement transparentes et efficaces. Dans la grande majorité des cas, ces fournisseurs s'approvisionnent directement auprès de producteurs sous contrat, ce qui implique l'existence d'une relation contractuelle directe entre le fournisseur tier et le producteur. Cette structure renforce la transparence et la responsabilité, tout en favorisant une traçabilité claire de l'origine des feuilles, y compris de leur empreinte environnementale et sociale. Les producteurs engagés par les fournisseurs tiers reçoivent également typiquement des orientations sur la gestion des cultures ainsi que sur les bonnes pratiques en matière de travail.

Dans certains pays, les feuilles de tabac peuvent être achetées selon d'autres modalités, par exemple en Inde via des enchères. Cela peut compliquer la détermination de l'origine des feuilles et la mise en œuvre des pratiques de travail agricole. Dans ces cas, nous collaborons avec les fournisseurs tiers et d'autres parties prenantes afin de mettre en place un processus de diligence raisonnable robuste et adapté à la chaîne d'approvisionnement.

Approvisionnement en feuilles de tabac intégré verticalement par JTI



Matériaux autres que le tabac, autres produits et services

Nous collaborons avec plus de 25 000 fournisseurs pour les matériaux autres que le tabac, ainsi que pour d'autres produits et services. La certification des fournisseurs (processus détaillé plus loin dans le rapport) constitue un élément clé de la gestion de notre chaîne d'approvisionnement, car elle permet de s'assurer que nous connaissons les partenaires avec lesquels nous travaillons.

Notre centre de gestion des risques fournisseurs et des achats, ATAI, couvre à la fois la gestion des informations relatives aux fournisseurs et leur évaluation. Les fournisseurs de cette catégorie sont soumis à notre processus de sélection et de vérification des fournisseurs.

Produits de vapotage

Les appareils électroniques de la catégorie des produits de vapotage sont conçus et développés par nos équipes de R&D, et sont fabriqués par des entreprises tierces de fabrication sous contrat, en collaboration avec l'équipe d'approvisionnement de JTI.

Compte tenu du niveau d'innovation technologique requis pour le développement et la fabrication de ces produits, nos équipes travaillent en étroite collaboration avec ces fabricants sous contrat afin de mettre en place une chaîne d'approvisionnement résiliente, tout en intégrant des considérations de durabilité dans les décisions d'approvisionnement.

GOUVERNANCE

Nous avons mis en place une structure de gouvernance visant à assurer une supervision rigoureuse de la Politique du Groupe JT en matière de droits de la personne et de l'Engagement de JTI en matière de droits de la personne par notre direction. Parallèlement, un vaste réseau d'acteurs pilote sa mise en œuvre. Si le Conseil d'administration du Groupe JT et le PDG du Groupe JT sont responsables de la stratégie, de la gouvernance et la présentation de rapports relatifs au respect de la Politique du Groupe JT en matière de droits de la personne, le PDG de JTI a approuvé l'Engagement de JTI en matière de droits de la personne, et le directeur financier de JTI en assure la responsabilité exécutive.

Les équipes de la Durabilité Corporative et de la Chaîne d'Approvisionnement Mondiale des Feuilles de Tabac sont responsables de la stratégie en matière de droits de la personne et de ses objectifs, ainsi que de la mise en œuvre du programme de diligence raisonnable.

Au niveau de chaque pays, les directeurs généraux et les responsables d'usine sont responsables, tandis que les correspondants locaux en droits de la personne, rattachés aux équipes juridiques, sont chargés de coordonner la mise en œuvre des actions découlant des études en matière de droits de la personne. Les comités locaux de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement sont chargés de superviser l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques au niveau des pays en matière de durabilité, y compris la promotion du respect des droits de la personne. Pour plus de détails : [Gouvernance](#)

POLITIQUES ET PROCÉDURES

JTI Canada s'engage à maintenir des normes commerciales et éthiques élevées et à respecter tous les droits de la personne. Par conséquent, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé fait partie intégrante de la manière dont nous menons nos activités. Ces normes et notre engagement en matière des droits de la personne sont énoncés dans nos politiques. Ils s'appliquent à toute personne qui travaille pour JTI Canada ou en son nom, y compris toutes les entreprises au sein de JTI. Nos politiques sont régulièrement revues et mises à jour pour assurer qu'elles continuent de répondre aux attentes élevées que nous avons envers notre entreprise.

Afin d'assurer la durabilité et l'intégrité les plus élevées dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, tous nos fournisseurs sont tenus de se conformer aux [Normes relatives aux fournisseurs du Groupe JT](#) (en anglais seulement). Nous sélectionnons les fournisseurs en fonction de leur qualité, de leur service et de leurs coûts. Cela se reflète dans notre [Politique d'approvisionnement responsable du Groupe JT](#) (en anglais seulement).

Nos marchands et producteurs en feuilles de tabac sous contrat sont également assujettis aux [Principes du Groupe JT en matière de production de feuilles de tabac](#) (en anglais seulement). Bien que nous travaillions avec de nombreux fournisseurs différents, notre processus de diligence raisonnable pour la chaîne d'approvisionnement de feuilles de tabac nous offre une vue complète de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle des fermes. Ce processus comprend ce qui suit :

- Études d'impact sur la chaîne d'approvisionnement
- [Pratiques en matière de travail agricole \(PTA\)](#) (en anglais seulement)
- Programme [ARISE](#) (Achieving Reduction of Child Labour in Support of Education) (en anglais seulement)
- Programmes de soutien aux producteurs
- Collaboration avec la fondation Eliminating Child Labour in Tobacco-Growing (ECLT) (éliminer le travail des enfants dans la culture du tabac)

Notre engagement à l'égard des droits de la personne se reflète dans notre [Politique du Groupe JT en matière des droits de la personne](#) et est renforcé par notre [Code de conduite de JTI](#), nos [Normes relatives aux fournisseurs de JTI](#) et notre [Mécanisme de signalement des préoccupations](#).

Politique du Groupe JTI en matière des droits de la personne

La *Politique du Groupe JTI en matière des droits de la personne* respecte le cadre fourni par les *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies* (PDNU) afin de surveiller, d'influencer et d'améliorer les pratiques commerciales dans nos propres activités et celles de nos fournisseurs et partenaires. Pour ce faire, nous devons faire preuve de diligence raisonnable pour éviter de porter atteinte aux droits d'autrui et de nous attaquer aux répercussions négatives de nos activités à l'échelle mondiale. Nous avons non seulement la responsabilité de respecter les droits de la personne, mais aussi la capacité de faire progresser et de promouvoir ces droits dans tous les secteurs où nous exerçons nos activités.

Code de conduite de JTI

Le *Code de conduite* de JTI nous permet de mener nos activités de façon éthique et d'être une entreprise citoyenne responsable. Le Code fournit des directives aux employés afin de maintenir une culture d'intégrité dans toutes nos activités. Notre *Code de conduite* s'applique à toutes les personnes dans le monde entretenant une relation professionnelle avec n'importe quelle entité de JTI, ainsi qu'aux membres du personnel externe, tel que le personnel temporaire, et ce, même s'ils ne travaillent directement pour JTI.

« Bien que nous travaillions pour une entreprise véritablement diversifiée, nous devons tous adhérer aux mêmes valeurs et normes éthiques. C'est l'objectif du présent Code, qui vise à nous guider dans notre façon de fonctionner et à nous distinguer à cet égard. Nous réussirons en respectant notre Code de conduite et en faisant toujours les bons choix. » – Eddy Pirard, PDG de JTI

Notre *Code de conduite* est un document numérique facile à lire qui comprend un guide décisionnel pour aider les employés à faire les bons choix. Il est disponible en 42 langues, dont le français et l'anglais, et nous avons fourni des livrets imprimés pour ceux qui ont un accès limité à l'internet. Afin que notre *Code de conduite* soit communiqué efficacement dans l'ensemble de l'organisation, nous menons diverses initiatives et campagnes de communication et offrons des cours de formation à l'intention de tous les employés. Nous utilisons également une vidéo interactive sur le *Code de conduite* en plusieurs langues pour aider nos employés à faire les bons choix.

Normes relatives aux fournisseurs de JTI

JTI vise à atteindre les normes élevées en matière d'intégrité dans l'ensemble de ses activités opérationnelles et de sa chaîne d'approvisionnement. Nos *Normes relatives aux fournisseurs* définissent les exigences relatives aux fournisseurs qui livrent des biens et des services à JTI. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux *Normes relatives aux fournisseurs* de JTI et qu'ils veillent également à ce que leurs propres fournisseurs, qui fournissent des biens et des services à JTI, respectent ces mêmes normes. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs (et leurs fournisseurs) maintiennent des politiques, des communications avec leurs employés, des processus de diligence raisonnable et des systèmes de contrôle pour mettre en œuvre ces normes dans leurs activités opérationnelles et leurs chaînes d'approvisionnement.

Les droits de la personne et les normes du travail sont intégrés dans les *Normes relatives aux fournisseurs de JTI*. Nous exigeons de nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux, à l'échelle mondiale, qu'ils respectent les droits de l'enfant en adoptant et en maintenant des normes internationales reconnues en matière de travail des enfants. Ces exigences sont intégrées

dans la *Politique du Groupe JT en matière de droits de la personne*, les *PTA* et les *Normes relatives aux fournisseurs de JTI*, lesquelles sont incorporées à nos contrats et communiquées à nos partenaires commerciaux. Nous informons régulièrement nos fournisseurs des mises à jour relatives aux politiques et aux attentes liées à la chaîne d'approvisionnement. À titre d'exemple, en 2025, tous les fournisseurs de feuilles de tabac de JTI ont été officiellement avisés de la mise en ligne d'une version la plus récente des *Normes relatives aux fournisseurs de JTI* (édition 2025) et qu'ils sont tenus de s'y conformer.

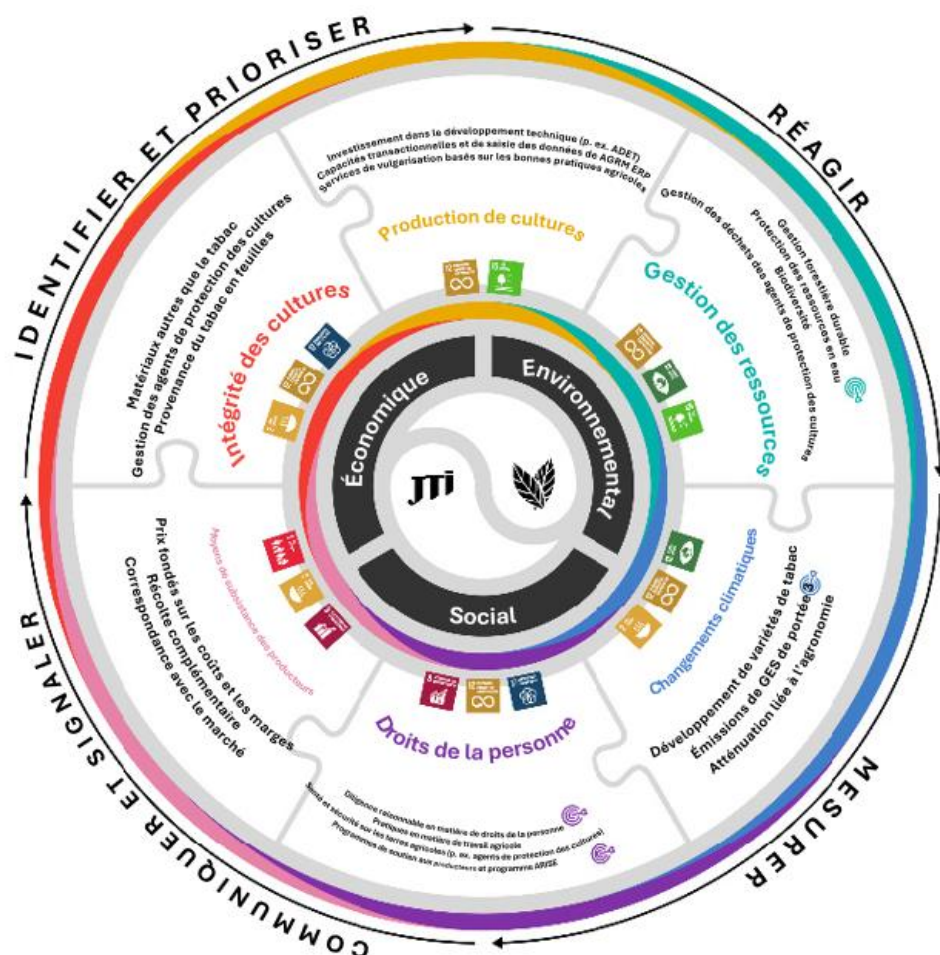
JTI Canada intègre la durabilité dans son processus d'appels d'offres comme l'un des critères utilisés pour déterminer les biens et services que nous achetons ainsi que les fournisseurs avec lesquels nous collaborons. Cette approche soutient notre ambition de renforcer la durabilité de l'ensemble de nos activités. Les appels d'offres comprennent également des questions relatives aux droits de la personne, notamment en ce qui concerne les bonnes pratiques d'emploi et les principales mesures mises en place par les organisations pour atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement.

DILIGENCE RAISONNABLE ET MESURES PRISES

Diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement en feuilles de tabac

Notre processus de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement en feuilles de tabac (« **DRCA** ») repose sur un cadre en cinq étapes : Identifier, Prioriser, Réagir, Mesurer et Communiquer et signaler. Conjointement avec notre programme de pratiques de travail agricole (« **PTA** »), la DRCA nous aide à cerner et à traiter quotidiennement les enjeux rencontrés dans les fermes de tabac.

Le DRCA constitue un processus continu couvrant plusieurs saisons de culture, s'appuyant sur divers outils tels que les analyses du cycle de vie, les évaluations d'impact de la chaîne d'approvisionnement et les autoévaluations dans le cadre du programme Sustainable Tobacco Program. Le processus de DRCA vise à s'aligner sur les Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« **OCDE** ») et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (« **ONUPAA** ») en matière de chaînes d'approvisionnement agricoles responsables, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que sur les règles et principes des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (« **OIT** ») et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne (« **PDNU** »).



Pratiques en matière de travail agricole

Nos PTA sont fondées sur les conventions et les recommandations de l'OIT. Le programme comporte trois piliers : lutter contre le travail des enfants, respecter les droits des travailleurs, et assurer la santé et la sécurité au travail.

Dans le cadre de notre approche d'amélioration continue, le programme PTA nous permet, ainsi qu'à nos fournisseurs, de cerner les problèmes potentiels en matière de main-d'œuvre dans les fermes de tabac et d'améliorer les pratiques de travail dans ces dernières. Faisant partie intégrante du processus de DRCA, il contribue également aux aspects sociaux des communautés de producteurs et soutient globalement une agriculture durable. Que nous nous approvisionnions directement auprès des producteurs ou des marchands de feuilles de tabac, nos fournisseurs sous contrat s'engagent à mettre en œuvre notre programme PTA. Le respect des normes minimales PTA au niveau des fermes est surveillé de façon continue par les techniciens agronomes de JTI et d'autres personnes se rendant sur celles-ci.

Nous sommes fiers d'avoir pleinement mis en œuvre notre programme PTA dans tous les pays d'approvisionnement dotés d'un système de passation de marchés directs, dans le but d'améliorer les droits et la sécurité des travailleurs. Cette réussite témoigne de notre engagement à gérer de façon proactive les risques liés à la durabilité et les pratiques agricoles durables.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la norme: [Pratiques en matière de travail agricole](#) (en anglais seulement)

Études d'impact de la chaîne d'approvisionnement

En 2025, trois évaluations d'impact de la chaîne d'approvisionnement ont été effectuées, portant le nombre total réalisé à ce jour à onze. Ces évaluations permettent d'approfondir la compréhension des incidences sur les droits de la personne dans une partie précise de notre chaîne de valeur — notre chaîne d'approvisionnement en tabac et nos activités de culture du tabac — ainsi que des défis auxquels les producteurs de tabac sont confrontés dans leurs communautés.

Évaluations de référence du revenu vital

En 2025, le déploiement complet de notre Calculateur de revenu vital a été achevé dans l'ensemble des sources directes de notre chaîne d'approvisionnement en feuilles de tabac, conformément à l'objectif fixé en 2023.

À l'aide du Calculateur de revenu vital et des évaluations de référence, les écarts potentiels en matière de revenu vital au sein de notre chaîne d'approvisionnement directe sont évalués annuellement. Ces analyses permettent de mieux comprendre les facteurs influençant les moyens de subsistance des producteurs et de prioriser le soutien là où il est le plus nécessaire. Plutôt que d'appliquer des solutions uniformes, les programmes de soutien aux producteurs sont adaptés aux écarts identifiés, afin d'assurer que les actions mises en œuvre soient pertinentes, respectueuses et adaptées aux besoins et aux aspirations des producteurs.

Cadre des enjeux critiques de JTI

JTI met en œuvre un programme de visites des exploitations agricoles dans l'ensemble des origines où le tabac est sourcé auprès de producteurs directement contractés. Ce programme est déployé par les sources intégrées verticalement de JTI et inclut le suivi des PTA comme composante essentielle.

Conformément au cycle de DRCA, toute observation relevée par un technicien agronome de JTI lors d'une visite de ferme déclenche la phase de réponse. La nature de la réponse est déterminée en fonction du type et de la gravité de l'observation. À cet égard, une version mise à jour de la norme PTA de JTI a été publiée en 2025, laquelle intègre le Cadre des Enjeux Critiques.

Un *Enjeu Critique* est défini par JTI comme tout incident ou toute situation présentant une menace immédiate pour la vie, la liberté ou l'intégrité physique. En complément de la procédure relative aux violations graves en place depuis plusieurs années, ce cadre inclut également les situations nécessitant une Action Immédiate.

Une *Action Immédiate* est requise lorsqu'un risque immédiat ou prolongé pour la vie ou l'intégrité physique d'une personne ou d'un groupe est constaté, en raison d'une négligence ou d'une mauvaise pratique, que celle-ci soit imputable aux personnes concernées ou à des tiers. Des mesures immédiates doivent être prises afin d'assurer sans délai la sécurité des personnes à risque.

Une *Violation Grave* survient lorsqu'un risque sévère pour la vie, la liberté ou l'intégrité physique découle d'actes intentionnels ou d'exploitation par des tiers. Le travail forcé et la traite de personnes comptent parmi les manquements graves les plus sérieux aux PTA. Les équipes de JTI sur le terrain doivent être en mesure de reconnaître les différents indicateurs (ou « signaux ») révélateurs de situations potentielles de travail forcé ou de traite de personnes, et de les surveiller de manière à détecter les cas où plusieurs indicateurs convergent vers un risque potentiel. Les violations graves peuvent également inclure le travail dangereux effectué par des enfants.

Processus de diligence raisonnable en matière de droits de la personne

Guidés par les Principes directeurs des Nations Unies, nous avons intégré la diligence raisonnable en matière de droits de la personne au cœur de nos activités, comme le prévoient la Politique du Groupe JTI en matière de droits de la personne et l'Engagement de JTI en matière de droits de la personne. Ce processus nous permet d'identifier et d'évaluer les risques réels et potentiels, en nous appuyant sur nos évaluations d'impact sur les droits de la personne afin de prévenir les atteintes et de maintenir des normes élevées dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne de valeur.

Tous les trois ans, conformément à notre approche de diligence raisonnable continue, nous procédons à un examen de nos marchés à haut risque afin de concentrer nos efforts là où les risques potentiels en matière de droits de la personne sont les plus élevés. Les critères utilisés comprenaient notamment le nombre et la nature des activités de JTI dans chaque pays, les données historiques relatives aux cas en matière de droits de la personne relevés dans notre mécanisme de traitement des plaintes opérationnel ou dans le cadre du programme PTA, la performance en matière de santé et sécurité des opérations de JTI dans chaque pays, ainsi que nos enjeux saillants. Dans le cadre de notre plus récent examen, nous avons ajouté des catégories supplémentaires à la méthodologie, notamment la répartition par genre.

Évaluations d'impact sur les droits de la personne

JTI réalise des Évaluations d'impact sur les droits de la personne (« **EIDP** ») afin d'identifier et d'évaluer la nature et l'étendue des risques réels et potentiels en matière de droits de la personne. Conformément aux Principes directeurs des Nations Unies, ces évaluations se concentrent sur les risques les plus importants pour les personnes, tant au sein de l'entreprise que dans le cadre de nos relations d'affaires avec nos fournisseurs, de la ferme au point de vente. Les évaluations portent sur les principaux risques pour les personnes à travers nos activités essentielles et nos chaînes de valeur, et comprennent des visites sur site dans les exploitations agricoles, les activités de transformation, de fabrication et de vente, ainsi que des entretiens avec des employés, des travailleurs et des représentants de fournisseurs, de clients et de partenaires. À l'issue de ces évaluations, les constats et recommandations d'amélioration sont communiqués à la direction locale, en collaboration avec notre siège social, afin de traiter les enjeux identifiés et d'améliorer les conditions. Les EIDPs visent ainsi à traiter les risques identifiés pour les titulaires de droits, à répondre aux attentes des parties prenantes en matière de respect des droits de la personne et à atténuer les risques globaux pour les personnes et pour l'entreprise.

En 2025, JTI a mené une EIDP en Turquie, portant à treize le nombre total d'évaluations réalisées à ce jour à travers l'ensemble de la chaîne de valeur, après celles menées au Bangladesh, en République dominicaine, en Égypte, en Éthiopie, en Indonésie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Malaisie, au Mexique, au Myanmar, en Pologne et en Tanzanie. L'approche adoptée pour prioriser les pays visés par des évaluations sur site repose sur une analyse contextuelle des risques. Les EIDPs sont réalisées dans les pays où les risques pour les personnes sont les plus élevés, où les droits de la personne sont susceptibles d'être insuffisamment protégés ou respectés, et où la présence opérationnelle de JTI est la plus significative.

À l'issue de chaque évaluation, les conclusions sont présentées et les recommandations d'amélioration sont discutées avec la direction locale. Le siège social collabore ensuite étroitement avec les équipes locales afin de traiter les enjeux soulevés et d'améliorer la situation.

Questionnaires d'autoévaluation

Comme l'a suggéré notre Conseil consultatif externe sur les droits de la personne, un questionnaire d'autoévaluation a été mis en place afin d'évaluer le profil de risque en matière de droits de la personne d'un plus grand nombre de pays et d'accroître la portée et l'impact de notre diligence raisonnable en la matière.

Reposant sur la même méthodologie que nos EIDPs, ce questionnaire, conçu de manière ciblée, vise les pays à haut risque moins prioritaires qui n'ont pas été retenus à court terme pour la réalisation d'EIDPs.

Plans d'action en matière de droits de la personne

Afin de traiter les enjeux liés aux droits de la personne, les marchés ont mis en place leurs propres mesures correctives personnalisées au moyen de plans d'action en matière de droits de la personne. Des programmes mondiaux sont également disponibles et peuvent être appliqués par les marchés locaux afin d'assurer une approche cohérente à l'échelle du Groupe.

Des plans d'action en matière de droits de la personne sont élaborés pour chaque pays ayant fait l'objet d'une évaluation, chacun étant assorti d'un échéancier convenu. Plus de 30 champions des droits de la personne ont été désignés dans ces pays, au sein d'un réseau. Ce réseau a pour responsabilité de veiller à ce que les plans d'action soient gérés et mis en œuvre dans chaque pays, et que le respect des droits de la personne soit solidement ancré dans les activités de l'entreprise.

Les champions des droits de la personne sont sélectionnés par la direction locale, généralement au sein de services où les risques en matière de droits de la personne sont pertinents. Ils assurent la mise en œuvre des plans d'action au niveau local, en complément de leurs fonctions habituelles. Le siège social leur fournit du matériel de formation sur les PDNU, ainsi qu'un soutien sur des aspects spécifiques des plans d'action

Engagement auprès des parties prenantes

Nous collaborons avec des parties prenantes internes et externes afin de générer des changements à grande échelle, en investissant dans des collaborations mondiales et locales pour assurer la pérennité de notre impact. Depuis 2002, en tant que membre du conseil d'administration de la fondation Eliminating Child Labor in Tobacco-Growing (Fondation « **ECLT** »), nous soutenons les efforts visant à éliminer le travail des enfants, en travaillant avec nos pairs, l'International Tobacco Growers' Association ainsi que nos fournisseurs afin de favoriser des communautés agricoles exemptes de travail des enfants, tandis que le Sustainable Tobacco Program vise à promouvoir de meilleures pratiques et des normes élevées en matière de droits de la personne.

Nous partageons également des connaissances avec plus de 40 entreprises dans le cadre du groupe de travail sur les droits de la personne de BSR, et, depuis 2017, notre Conseil consultatif externe sur les droits de la personne contribue à orienter notre stratégie, y compris l'Engagement de JTI en matière de droits de la personne. À l'interne, nos équipes font progresser ces initiatives en mettant en œuvre des plans d'action issus de notre processus de diligence raisonnable dans les zones à haut risque, en mettant l'accent sur les employés, les enfants, les producteurs, les fournisseurs ainsi que les groupes vulnérables, notamment les femmes, les migrants et les personnes LGBTQI+.

Fondation ECLT

Nous collaborons avec d'autres grandes entreprises du secteur du tabac, ainsi qu'avec des fournisseurs, l'International Tobacco Growers' Association et l'OIT dans le cadre de la Fondation ECLT. La Fondation ECLT est une organisation indépendante à but non lucratif basée en Suisse, dont la mission est de promouvoir l'élimination du travail des enfants dans les communautés agricoles, y compris dans le secteur de la culture du tabac. Les initiatives multipartites (« IM ») telles que l'ECLT sont essentielles pour réunir les gouvernements, les entreprises et la société civile afin de collaborer à l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture, notamment dans la culture du tabac. En combinant des mesures volontaires et des politiques obligatoires, ces IM favorisent les transformations nécessaires à l'élimination du travail des enfants.

La Fondation ECLT œuvre à mobiliser les États, les entreprises et les communautés dans une action collective visant à éliminer toutes les formes de travail des enfants dans l'agriculture. Elle collabore avec les États, car les lacunes en matière de gouvernance — telles que le manque d'accès à une éducation de qualité et l'insuffisance des systèmes de protection sociale — constituent souvent des causes centrales du travail des enfants. Une collaboration efficace avec les autorités publiques est essentielle à nos efforts pour avoir un impact positif dans la lutte contre le travail des enfants.

Le deuxième pilier des activités de la Fondation ECLT consiste à soutenir les entreprises dans l'élimination du travail des enfants. Elle appuie JTI et ses autres sociétés membres notamment en matière de transfert de compétences, de déploiement à plus grande échelle d'initiatives et de projets tels que la mise en place de systèmes de gestion des cas de travail des enfants. Enfin, la Fondation ECLT intervient au niveau des communautés en promouvant l'éducation, en encourageant l'épargne et en expérimentant de nouvelles approches visant à améliorer les revenus et les moyens de subsistance des agriculteurs.

Un exemple marquant des réalisations de la Fondation ECLT en 2025 provient du Mozambique et de la Tanzanie, où elle a fourni une assistance technique et un soutien aux gouvernements afin de mener à bien l'examen tripartite et la mise à jour de leurs listes nationales des travaux dangereux pour les enfants. Ces listes, requises en vertu de la Convention no 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, définissent les tâches spécifiques dans les différents secteurs économiques, y compris le tabac, qui sont interdites aux enfants en raison des risques qu'elles présentent pour leur santé, leur sécurité ou leur développement moral. Leur révision périodique est une obligation contraignante pour les États ayant ratifié la Convention.

Les résultats de ces travaux comprennent notamment :

- la révision et la mise à jour de deux listes nationales des travaux dangereux (Mozambique et Tanzanie) ;
- la tenue de processus complets de consultation tripartite dans les deux pays ;
- la mobilisation de multiples parties prenantes, notamment des ministères gouvernementaux, des organisations de travailleurs et d'employeurs, des acteurs du secteur privé, des organisations internationales et des représentants de la société civile ;
- la finalisation des listes révisées, actuellement aux dernières étapes d'approbation gouvernementale.

Le Sustainable Tobacco Program

Afin d'assurer une approche simplifiée et uniforme, nous cartographions continuellement les synergies entre notre processus de DRCA et le programme PTA à l'aide du [*Sustainable Tobacco Program* \(STP\)](#), une plateforme à l'échelle de l'industrie qui permet aux entreprises de collaborer sur les droits de la personne (y compris le travail des enfants lorsqu'elles traitent avec des fournisseurs tiers, comme les marchands de feuilles de tabac), les enjeux environnementaux et d'autres défis en matière de durabilité, et de favoriser une agriculture durable grâce à un processus d'amélioration continue.

Les marchands de feuilles de tabac sont tenus de soumettre des rapports annuels sur les droits de la personne et des travailleurs et sur les progrès de la diligence raisonnable plus larges, dans le rapport de la DRCA et les questionnaires d'autoévaluation du STP à l'échelle de l'industrie.

Selon les risques et les priorités, nous (individuellement ou avec d'autres entreprises membres du STP) réalisons des études d'impact sur le terrain par rapport aux principales priorités ESG, et les fournisseurs sont tenus de mettre en œuvre des plans d'atténuation et d'action pour prévenir le travail des enfants ou remédier à ses effets, selon les constatations.

Depuis 2019, nous travaillons avec d'autres fabricants, des marchands de feuilles de tabac, des experts externes et divers organismes et fournisseurs de services pour développer davantage le STP. Les participants travaillent ensemble sur huit thèmes, dont les droits de la personne et des travailleurs.

La phase de développement du programme a été achevée en juin 2021, et sa mise en œuvre complète est en cours. One Peterson continue d'appuyer le programme en tant que secrétariat du STP.

Tous nos marchands de feuilles de tabac et toutes nos sources verticalement intégrées doivent soumettre des autoévaluations du STP pour chaque saison de culture. Ces évaluations portent sur les huit thèmes du STP : (1) Eau; (2) Droits de la personne et des travailleurs; (3) Moyens de subsistance; (4) Changements climatiques; (5) Santé des sols; (6) Cultures; (7) Habitats naturels; et (8) Gouvernance. Les pays et les thèmes des évaluations sont choisis selon une matrice de risques.

De manière analogue à nos évaluations d'impact de la chaîne d'approvisionnement, des évaluations approfondies sont régulièrement menées dans le cadre du STP. En 2025, JTI a participé à sept évaluations approfondies ciblées (« EAC »). Pour les évaluations achevées, les fournisseurs en feuilles de tabac ont élaboré des plans d'action sur la base des résultats. Des plans d'action doivent être établis à la suite de ces évaluations, et leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi. Les EAC sont réalisées par des prestataires de services indépendants, sélectionnés pour chaque pays au moyen d'un processus distinct.

Le secrétariat du STP améliore continuellement les évaluations des risques à l'échelle des pays et des marchands de feuilles de tabac. Cela permettra une utilisation judicieuse des données et favorisera le dialogue en vue d'améliorer le processus de DRCA de JTI et la collaboration de l'industrie préconcurrentielle.

Mécanisme de signalement des préoccupations

Nous disposons d'un mécanisme de signalement des préoccupations appelé Your Voice, mis en place en 2008 et mis à jour en 2024. JTI assure l'accès à Your Voice au Canada et à l'échelle mondiale, soit par l'intermédiaire d'un portail sécurisé géré par un prestataire indépendant, accessible 24 h/24, 7 j/7 à partir d'un ordinateur ou d'un téléphone et ce, dans plus de 75 langues, y compris le français et l'anglais, soit par l'adresse courriel dédiée onebehaviour@jti.com.

Chaque préoccupation signalée est consignée et traitée de façon confidentielle. Tous les cas d'inconduite corroborés sont traités de façon appropriée, et les représailles contre quiconque signale une préoccupation ne sont pas tolérées.

Pour les communautés de notre chaîne d'approvisionnement sous contrat direct, nous mettons maintenant en place un mécanisme de règlement des différends au niveau opérationnel axé sur les producteurs, qui sera disponible dans dix pays d'ici 2027.

Nous croyons que chacun devrait pouvoir exprimer ses préoccupations et faire entendre sa voix dans sa langue, et ce, même s'il n'a pas accès à un ordinateur ou au réseau de la Société. C'est pourquoi nous assurons un accès sécurisé au système de signalement pour tous nos employés et partenaires d'affaires, en tout temps et de n'importe où. Les mécanismes de signalement des préoccupations jouent un rôle essentiel pour ouvrir des voies de dialogue, résoudre les problèmes, mener des enquêtes et, au besoin, apporter des solutions. Ils permettent aux travailleurs et aux autres détenteurs de droits de déposer des plaintes librement et d'obtenir des résolutions efficaces. Ils peuvent également aider à trouver des solutions propres à chaque pays et des mesures préventives.

Principes clés de *Your Voice* :

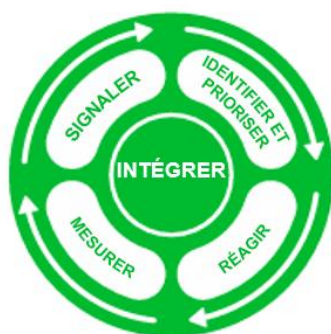
- Les préoccupations soulevées de bonne foi feront l'objet d'un suivi et seront traitées de façon impartiale et confidentielle.
- L'identité de la personne à la source du signalement demeure confidentielle et protégée en tout temps.
- Aucune tolérance à l'égard des représailles.

GESTION DES RISQUES

Nous exerçons nos activités dans des environnements très variés partout dans le monde, y compris, inévitablement, dans certains territoires où les droits de la personne sont menacés. JTI ne tolère aucune forme d'esclavage moderne – travail des enfants, travail forcé, esclavage, servitude et traite de personnes – et s'engage à s'y attaquer au moyen de diverses initiatives, y compris notre programme mondial sur les droits de la personne.

Notre approche en matière de droits de la personne repose sur cinq piliers : Intégrer, identifier et prioriser, réagir, mesurer et signaler. Ce modèle circulaire de diligence raisonnable est conforme aux PDNU, aux lignes directrices de l'OCDE et aux directives de l'ONUPAA sur les chaînes d'approvisionnement agricoles responsables.

Cette approche offre une façon cohérente, efficace et systématique de faire preuve de diligence raisonnable pour prévenir, atténuer et corriger toute incidence négative sur les droits de la personne découlant de nos propres activités ou de nos relations d'affaires.



1. Intégrer
2. Identifier et prioriser
3. Réagir
4. Mesurer
5. Communiquer et signaler

De plus, nous continuons d'effectuer une analyse et une cartographie continues des risques liés à la chaîne d'approvisionnement de notre portefeuille de produits de vapotage et de liquides à vapoter.

Processus de sélection des fournisseurs

Certification des fournisseurs

La certification des fournisseurs est un élément clé de la gestion de notre chaîne d'approvisionnement, tant auprès des agriculteurs sous contrat direct que des marchands de feuilles de tabac, car elle nous permet de nous assurer de savoir avec qui nous travaillons. Le centre de gestion des risques et d'approvisionnement de nos fournisseurs, ATAI, assure à la fois la gestion de l'information sur les fournisseurs et leur sélection.

Matériaux autres que le tabac, produits de vapotage et autres produits et services.

Les matériaux autres que le tabac comprennent l'emballage, les filtres et les autres matériaux liés aux cigarettes. Nous avons également des fournisseurs pour les machines d'usine, les pièces de rechange et la logistique, y compris le fret. Nous gérons l'approvisionnement de ces éléments de façon centralisée. Parmi les autres produits et services qui transitent par notre chaîne d'approvisionnement, on retrouve les services liés au marketing, la gestion des installations, les TI et d'autres services professionnels offerts à l'échelle mondiale, régionale et locale.

Les fournisseurs de biens et services autres que les produits du tabac sont soumis à notre processus de sélection des fournisseurs. Grâce à ce processus, nous visons à faire preuve de diligence raisonnable accrue.

Avant d'établir une relation commerciale, nos fournisseurs doivent suivre un processus d'intégration, dans le cadre duquel ils doivent se conformer aux *Normes relatives aux fournisseurs* de JTI et être soumis à une vérification pour déterminer s'ils font l'objet de sanctions économiques. De plus, nos principaux fournisseurs doivent remplir un questionnaire et se soumettre à un processus de certification. Dans le cadre du processus de certification, nous effectuons une vérification diligente appropriée auprès de nos partenaires d'affaires pour nous assurer que le niveau de vérifications et de contrôles de conformité est proportionnel au risque potentiel d'un partenaire commercial. Ce processus nous permet d'en apprendre davantage sur un fournisseur et de comprendre les lacunes par rapport à nos normes. En particulier, il met en lumière les risques potentiels liés à la conformité et aux droits de la personne, y compris le travail des enfants,

l'environnement et la santé et sécurité. Si des risques sont relevés dans le cadre de ce processus, nous offrons du soutien et une collaboration afin de les atténuer et d'apporter les améliorations nécessaires. Nos principaux fournisseurs font l'objet d'une surveillance continue et active de l'évolution des risques au fil du temps.

Bien que les fournisseurs de biens et services autres que les produits du tabac présentent un risque moindre d'intégration du travail forcé et du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement que l'approvisionnement en feuilles de tabac, nous exigeons généralement qu'ils se conforment aux *Normes relatives aux fournisseurs* de JTI, qui interdisent le travail forcé et le travail des enfants et exigent la conformité aux Conventions no 138 et 182 de l'OIT, si les lois locales n'imposent pas des exigences plus strictes. Les fournisseurs de biens et services autres que les produits du tabac s'engagent également à ne pas s'approvisionner auprès de fournisseurs qui ont recours au travail forcé et au travail des enfants et à faire preuve de diligence pour appliquer les interdictions pertinentes des Conventions no 138 et 182 de l'OIT dans leurs propres activités et chaînes d'approvisionnement.

Les produits de vapotage

Comme mentionné, JTI Macdonald fournit des services aux sociétés affiliées de JTI afin de faciliter les activités liées à la distribution de produits de vapotage. Ces appartiennent à l'industrie électronique qui est reconnue pour ses défis multiples et complexes, allant des changements économiques imprévisibles aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, en passant par le manque de transparence et les divers risques liés à la main-d'œuvre et à l'environnement. Pour mieux atténuer ces risques, JTI est devenue membre de la [Responsible Business Alliance](#) (« **RBA** »), la plus grande coalition de l'industrie au monde dédiée à la conduite commerciale responsable dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Nous nous engageons à respecter le [Code de conduite de la RBA](#) (en anglais seulement), qui interdit le travail des enfants dans tout le processus de fabrication. Nous tirons parti des normes et des outils élaborés par la RBA, en particulier le [Validated Assessment Program](#) (« **VAP** ») (en anglais seulement), l'outil reconnu de l'industrie pour les vérifications sur place et les audits efficaces par des tiers indépendants. En plus des exigences établies dans nos normes pour les partenaires d'affaires, nous exigeons que tous nos fournisseurs qui fabriquent nos appareils fassent l'objet d'audits en vertu du VAP et mettent en place un plan d'actions correctives pour corriger les non-conformités relevées. Les audits les plus récents des sites de nos fournisseurs n'ont pas permis de relever de problèmes de non-conformité en matière de travail des enfants.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

En plus des renseignements fournis ci-dessus, lors de la sélection des fournisseurs indirects mondiaux, nous tenons également compte de leur rendement pour les facteurs ESG dans leur carte de pointage. Nous examinons nos pratiques d'approvisionnement dans le cadre d'exams annuels des fournisseurs stratégiques et critiques en ce qui concerne les risques et les répercussions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), et des plans d'amélioration sont mis en œuvre lorsque des mesures correctives sont nécessaires.

En s'appuyant sur les efforts déployés pour atteindre l'objectif de filtrage des fournisseurs visant à évaluer tous les fournisseurs clés selon des critères ESG, nous avons renforcé notre processus de gestion des risques ESG pour les matériaux autres que le tabac, ainsi que pour les autres produits et services. L'objectif est d'assurer la continuité des activités en gérant les risques ESG pour l'ensemble de nos fournisseurs critiques.

En 2025, nous avons poursuivi l'évaluation de la performance en matière de durabilité des fournisseurs concernés à l'aide d'une plateforme mondiale de notation de durabilité de premier plan, qui fournit une évaluation fondée sur quatre critères principaux : l'environnement, le travail et les droits de la personne, l'éthique et l'approvisionnement responsable. Nous examinons les résultats de ce contrôle et prenons les mesures de suivi nécessaires, y compris la réalisation d'audits sur site lorsque requis, tout en documentant l'ensemble du processus.

Gestion des enjeux saillants liés aux droits de la personne

Pour renforcer l'orientation de nos politiques et de nos programmes sur les domaines des droits de la personne qui comptent le plus, il est essentiel de comprendre nos enjeux saillants liés aux droits de la personne. Ces enjeux concernent les droits de la personne qui risquent d'avoir les répercussions négatives les plus graves dans le cadre de nos activités et de nos relations d'affaires.

Identification des enjeux importants

L'évaluation de l'importance a porté sur la gravité et la probabilité des répercussions, conformément aux PDNU. Tout d'abord, nous avons identifié l'ensemble des droits de la personne qui pourraient être affectés négativement par nos activités ou nos relations d'affaires. Nous avons ensuite priorisé les répercussions négatives potentielles à l'aide d'un cadre de gravité et de probabilité.

Évaluation de la gravité

La gravité des répercussions sur les droits de la personne a été évaluée en fonction de l'ampleur, de la portée et de la capacité d'atténuation des répercussions – c'est-à-dire, de la gravité des répercussions, de leur étendue et de la difficulté de corriger tout préjudice qui en résulterait. Grâce à ce cadre, nous avons déterminé la gravité de chaque enjeu à l'aide d'un système de notation pour la cartographie des risques.

Évaluation de la probabilité

Pour évaluer la probabilité de problèmes liés aux droits de la personne dans notre chaîne de valeur, les mesures suivantes ont été prises. Nous avons analysé les activités de l'ensemble de notre chaîne de valeur (dans plus de 130 pays) dans cinq catégories : l'approvisionnement en feuilles de tabac, la transformation, la fabrication, les bureaux, et les ventes et le marketing. Nous avons déterminé l'ampleur du risque pour chaque catégorie opérationnelle dans chaque pays. Nous avons ensuite quantifié chaque risque à l'aide d'indices environnementaux et sociaux des pays publiés par une société mondiale d'analyse des risques de premier plan et d'indices des pays publiés par des organisations internationales.

Cartographie des risques

Dans une carte consolidée des risques, dix enjeux de gravité et de probabilité élevées ont finalement été identifiés comme étant importants. Les voici : (1) travail des enfants; (2) minéraux qui alimentent des conflits; (3) diversité, équité et inclusion; (4) incidence sur le genre; (5) risque pour la santé; (6) revenu et salaire de subsistance; (7) esclavage moderne; (8) nature et changements climatiques; (9) santé et sécurité au travail; et (10) heures de travail. Ces domaines ont donc été priorisés.

Bien que nous continuions de nous attaquer aux risques importants relevés au moyen d'efforts ciblés et d'engagements collaboratifs, l'ensemble des enjeux saillants liés aux droits de la personne est géré de façon continue dans le cadre de notre cycle et de notre programme de diligence raisonnable en matière de droits de la personne.

Cadre d'élimination du travail des enfants

Notre vision est d'éliminer le travail des enfants dans nos activités mondiales et nos chaînes d'approvisionnement. Le travail des enfants est une pratique inacceptable qui n'a pas sa place dans notre chaîne d'approvisionnement. Il s'agit toutefois d'un problème complexe qui nécessite une approche globale et collaborative pour être résolu.

Notre Cadre d'élimination du travail des enfants repose sur une mission, un engagement et des leviers stratégiques visant à concrétiser notre vision. Il réaffirme notre engagement à respecter et à soutenir les droits de l'enfant, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, aux PDNU, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi qu'aux conventions pertinentes de l'OIT, notamment la Convention no 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention no 182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants. Nous fondons notre approche sur les définitions reconnues au niveau international figurant dans ces conventions. Le programme ARISE joue un rôle clé dans ce cadre en contribuant à prévenir et à remédier aux risques de travail des enfants identifiés dans notre chaîne d'approvisionnement.

Le programme ARISE :

Dans nos communautés de culture du tabac, notre programme phare ARISE – *Achieving Reduction of Child Labor in Support of Education* – est mis en œuvre depuis 2012 pour lutter contre le travail des enfants. Initialement développé par JTI, l'OIT et l'organisation à but non lucratif Winrock International, ARISE vise à éliminer le travail des enfants dans les communautés où nous nous approvisionnons en feuilles de tabac. Aujourd'hui, ARISE continue de générer des changements positifs en mettant en œuvre des solutions robustes destinées à prévenir et à s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants.

L'approche d'ARISE pour éliminer le travail des enfants repose sur deux piliers complémentaires : la prévention et la réponse. La prévention demeure le cœur du programme et vise à s'attaquer aux causes profondes telles que le manque de sensibilisation, l'accès limité à l'éducation, les pressions économiques et la faiblesse des systèmes de protection communautaire. Grâce à ces interventions ciblées, ARISE renforce les capacités des communautés et réduit la probabilité de recours au travail des enfants.

Grâce à ARISE, nous sensibilisons les enfants, les familles, les producteurs et les communautés à la nécessité d'éliminer le travail des enfants. Nous sommes à l'écoute de leurs préoccupations et les aidons à comprendre les avantages à long terme de l'éducation des enfants. Nous offrons aux familles la possibilité d'acquérir des compétences et de trouver de nouvelles sources de revenus. Nous formons les producteurs et les communautés afin qu'ils puissent adopter de nouvelles méthodes de travail et modifier les croyances culturelles susceptibles de mettre les enfants en danger. Nous fournissons aux écoles des ressources, aux enseignants des formations et aux gouvernements des informations afin qu'ils puissent élaborer des lois pertinentes et en assurer l'application. Nos activités s'inscrivent dans le cadre des politiques nationales, régionales et locales afin de renforcer les cadres réglementaires et d'améliorer les pratiques de travail, notamment en réduisant et en éliminant le travail des enfants.

Parallèlement, ARISE structure et étend ses actions de réponse grâce à un système mondial de gestion des cas de travail des enfants (*Child Labour Case Management System* – « **CLCMS** »). En 2025, le cadre mondial du CLCMS et son guide d'accompagnement ont été finalisés afin de fournir aux pays des orientations structurées et pratiques pour la mise en place, la mise en œuvre et le suivi de l'efficacité du système. Cette approche est conçue pour être adaptable, permettant à chaque pays d'ajuster sa mise en œuvre en fonction de son contexte social et culturel local.

Ce système assure que les cas identifiés bénéficient d'un soutien approprié et en temps opportun, grâce à des processus clairs d'identification, des mesures immédiates pour assurer la sécurité, des mécanismes formels d'orientation, une gouvernance définie, ainsi qu'une documentation et suivi systématique. En 2026, des travaux seront poursuivis pour numériser davantage les outils de gestion des cas afin d'améliorer la transparence et la comparabilité entre les pays.

Aujourd'hui, plus de 66 800 enfants sont inscrits dans un système d'éducation formelle, et nous avons aidé les gouvernements à élaborer plus de 80 politiques soutenant la protection des enfants, grâce à des systèmes de protection renforcés. Le programme ARISE vise également à renforcer l'appropriation locale et les partenariats. Dans l'objectif d'éliminer le travail des enfants de notre chaîne d'approvisionnement, nous suivons les progrès à l'aide de plusieurs indicateurs, les indicateurs clés de performance d'ARISE étant définis aux niveaux des réalisations, des résultats et de l'impact.

Pour plus d'informations sur notre approche du travail des enfants et sur les résultats obtenus à ce jour, veuillez consulter le site www.ariseprogram.org (en anglais seulement).

Élaboration de notre approche de gestion des risques

Nous assurons une gouvernance solide afin d'intégrer les droits de la personne dans l'ensemble de nos activités à l'échelle mondiale. La supervision de nos politiques implique le Conseil d'administration du Groupe JT, les chefs de direction et les équipes locales. Des experts externes, des conseils consultatifs et des comités contribuent à orienter et à affiner notre stratégie.

Afin de renforcer davantage notre démarche de diligence raisonnable en matière de droits de la personne, nous avons mis en place un Conseil consultatif externe sur les droits de la personne (le « Conseil »), composé d'experts internationaux en entreprise et droits de la personne. Ce Conseil nous conseille sur toutes les questions jugées pertinentes pour la mise en œuvre de notre stratégie en matière de droits de la personne. Les experts nous apportent leur expertise et nous interpellent lorsque des améliorations sont nécessaires, contribuant ainsi à renforcer nos efforts pour concrétiser nos engagements en matière de droits de la personne.

Sur la base des orientations et recommandations du Conseil, plusieurs améliorations clés ont été apportées à notre stratégie de diligence raisonnable, notamment :

- l'élaboration d'une nouvelle matrice de priorisation au niveau des pays, intégrant une perspective fondée sur les enjeux saillants dans les critères de priorisation ;
- la mise en place d'un questionnaire d'autoévaluation comme outil permettant d'élargir l'engagement avec un plus grand nombre de pays sur les questions de droits de la personne ;
- l'appui du Conseil à l'approche de JTI en matière d'évaluations des marchés et de plans d'action ;
- la recommandation du Conseil de poursuivre une approche progressive pour accroître la transparence et la divulgation en matière de droits de la personne ;
- le soutien du Conseil à la mise en place d'un suivi analytique adéquat dans le cadre du développement de la formation en ligne sur les droits de la personne.

Par ailleurs, nous avons renforcé l'intégration des droits de la personne dans notre méthodologie d'audit interne. Nos auditeurs internes reçoivent des orientations afin d'intégrer davantage les droits de la personne dans leurs audits standards. Les aspects liés aux droits de la personne sont désormais intégrés au processus d'audit interne, afin de favoriser l'ancrage de pratiques commerciales responsables et de disposer d'un outil supplémentaire pour identifier d'éventuelles zones de risque non détectées. Avant la réalisation d'une évaluation d'impact sur les droits de la personne, l'audit interne partage avec notre équipe dédiée les constats pertinents issus de ses audits, ce qui permet d'élaborer des évaluations plus ciblées et plus efficaces.

FORMATION ET SENSIBILISATION DES EMPLOYÉS

Nous mettons tout en œuvre pour intégrer la réflexion sur les droits de la personne à la culture de la Société et pour aider les employés à mieux comprendre les répercussions des décisions d'affaires sur les droits de la personne. Pour ce faire, nous offrons régulièrement de la formation et communiquons continuellement de l'information sur les droits de la personne et la *Politique du Groupe JT en matière des droits de la personne*. Afin de créer une culture mondiale axée sur l'égalité, le respect et les droits de la personne, nous avons lancé un module d'apprentissage en ligne sur les droits de la personne à l'échelle de l'entreprise. La plateforme est accessible à tous les employés de JTI au Canada et dans le reste du monde, à partir d'un ordinateur de bureau ou d'un appareil mobile, et en 38 langues, incluant le français et l'anglais. La plateforme offre une nouvelle façon de s'informer sur les droits de la personne grâce à du contenu dynamique et interactif. La formation permet aux employés de repérer les répercussions sur les droits de la personne et de prévenir les abus dans notre main-d'œuvre et notre chaîne d'approvisionnement, en s'efforçant de mieux comprendre comment ces enjeux se manifestent dans la pratique, à l'aide d'exemples concrets. L'un des modules principaux était axé sur les risques liés à l'esclavage moderne. Nous continuerons de déployer ce programme de formation auprès de tous nos employés à l'échelle mondiale.

Le portail d'apprentissage en ligne sur les droits de la personne de JTI permet aux utilisateurs d'adopter une approche d'apprentissage modulaire. Dès leur entrée sur le site, les employés se voient présenter un tableau de bord hébergeant plusieurs modules portant sur nos enjeux liés aux droits fondamentaux de la personne. Chacun de ces modules comprend de nombreuses sous-catégories. Les utilisateurs peuvent terminer les modules dans l'ordre de leur choix et auront la possibilité de passer d'un module et d'une sous-catégorie à l'autre, ce qui leur permettra de bénéficier d'une expérience plus personnalisée, adaptée à leur mode de vie occupé. Plutôt que de suivre une longue séance de formation en une seule fois, les employés peuvent en apprendre davantage sur les droits de la personne grâce à des modules courts et à des éléments ludiques. Cette méthode est efficace pour améliorer l'engagement et favoriser une meilleure rétention de l'information.

MESURE DE L'EFFICACITÉ

Nous nous engageons à mesurer continuellement l'efficacité de notre approche du respect des droits de la personne et de la lutte contre l'esclavage moderne sous toutes ses formes, et à l'améliorer dans la mesure du possible. Depuis que nous avons lancé nos EIDPs en 2018, nous mesurons l'efficacité de nos plans d'action et de nos activités mis en œuvre. Chaque plan d'action que nous élaborons comprend un ensemble individuel d'indicateurs de rendement clés pour mesurer l'efficacité de nos améliorations au fil du temps. De façon plus générale, à mesure que nous élargirons nos EIDPs à l'échelle mondiale, nous mesurerons collectivement l'efficacité globale de nos réponses à ces évaluations.

Il existe diverses façons de mesurer l'efficacité de nos réponses en matière d'approvisionnement en feuilles de tabac. L'une d'elles est le nombre de problèmes liés au programme PTA que nous pouvons observer au cours des cycles de culture subséquents. Dans le cas de l'esclavage moderne, si nous observons ce que nous appelons les « violations extrêmes », qui comprennent les pires violations des droits des travailleurs, comme l'esclavage, le travail forcé, la traite de personnes, la violence ou les abus physiques, mentaux ou sexuels graves, ces violations seront suivies et traitées. Il peut être difficile pour un technicien en feuilles de tabac de les cerner ou de savoir comment les résoudre, surtout si le problème est associé à une activité criminelle. La réponse à des violations extrêmes nécessite donc de la prudence et, dans bien des cas, le soutien de la police ou d'autres autorités ou ONG.

En 2025, nous avons enquêté sur des violations extrêmes potentielles enregistrées par nos techniciens en agronomie dans l'application AgroMobility de JTI (l'application de collecte de données pour le système de planification des ressources de l'entreprise). Si les cas sont confirmés comme étant une violation extrême, des mesures correctives rapides suivront. Il est essentiel pour nous d'avoir un processus de gestion qui explique comment réagir en cas de violation extrême afin de nous assurer que des mesures sont prises rapidement et adéquatement lorsque des indicateurs sont observés. Nous nous attendons à ce que chaque fournisseur dispose d'un processus de gestion comprenant trois éléments :

1. Une protection pour la victime et la personne qui a fait le signalement.
2. Un processus d'escalade, un calendrier et un plan de correction clairs.
3. Un accès à du soutien de spécialistes.



APPROBATION ET ATTESTATION

Le présent rapport a été approuvé en vertu du sous-alinéa 11(4)(b)(i) de la Loi par les conseils d'administration de JT Canada LLC Inc. et de JTI-Macdonald.

Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement à l'article 11 de celle-ci, je, soussigné(e), atteste avoir examiné l'information contenue dans le présent rapport conjoint pour JT Canada LLC Inc. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants, aux fins de la Loi, pour la période de déclaration susmentionnée.

Par souci de clarté, je fais l'attestation ci-dessus en ma qualité d'administrateur du conseil d'administration de JT Canada LLC Inc. pour ledit conseil et en son nom, et non en ma qualité personnelle.

J'ai le pouvoir de lier JT Canada LLC Inc.



Luc Phaneuf

Administrateur et président de JT Canada LLC Inc.

Le 29 mai 2026

Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement à l'article 11 de celle-ci, je, soussigné(e), atteste avoir examiné l'information contenue dans le présent rapport conjoint pour JTI-Macdonald. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants, aux fins de la Loi, pour la période de déclaration susmentionnée.

Par souci de clarté, je fais l'attestation ci-dessus en ma qualité d'administratrice du conseil d'administration de JTI-Macdonald pour ledit conseil et en son nom, et non en ma qualité personnelle.

J'ai le pouvoir de lier JTI-Macdonald.



Caroline Evans

Administratrice, JTI-Macdonald

Le 29 mai 2026